

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES PROBLÈMES D'ORDRE JURIDIQUE ÉPROUVÉS PAR LES CANADIENS À FAIBLE REVENU ET À REVENU MODESTE : FRÉQUENCE ET MODÈLES

Ab Currie
Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice, Canada

Les opinions exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et non celles
du ministère de la Justice

Introduction

La présente étude fait état des problèmes personnels ayant des aspects juridiques éprouvés par les Canadiens à faible revenu et à revenu modeste. Elle vise principalement à déterminer la fréquence de ces problèmes dans ce segment de la population et les groupes sociaux et démographiques les plus susceptibles d'éprouver ce genre de difficultés. On tente ici d'éclairer un sujet difficile à cerner, celui de l'aide que les gens aux prises avec des problèmes d'ordre juridique ne reçoivent pas.

Il est évident que le droit touche tout le monde dans les sociétés contemporaines bureaucratiques. Le droit civil régit de très nombreux aspects de la vie quotidienne. Une large part de notre quotidien et, du coup, bon nombre des problèmes auxquels font face les gens dans toutes les sociétés bureaucratiques modernes comportent une dimension juridique. L'emploi, la consommation, l'endettement et le crédit, les relations familiales et de nombreuses autres activités commerciales et sociales sont réglementés par le droit civil. Bien souvent, on s'en rend compte seulement quand on a des problèmes. C'est là que la loi peut nous protéger contre les conséquences négatives ou les inconvénients ou, en présence d'intérêts concurrents, peut nous rendre vulnérables ou nous désavantager.

Si, dans les sociétés modernes, la loi est tentaculaire, les problèmes semblent être omniprésents. Une étude antérieure révèle qu'environ 34¹ à 37 %² de la population de l'Angleterre et du pays de Galles a connu un ou plusieurs problèmes ayant des répercussions juridiques qui étaient difficiles à régler. Une étude semblable menée en Écosse évalue qu'environ 24 % de la population de cette région du Royaume-Uni a connu un ou plusieurs problèmes justiciables³. On ne sait pas clairement pourquoi les Écossais ont connu, ou du moins ont déclaré avoir connu, moins de problèmes que leurs voisins anglais et gallois. Selon une étude menée aux États-Unis, 47 % des Américains à faible revenu et 52 % des Américains à revenu modeste ont connu au moins un problème lié à la justice au cours d'une période de trois ans⁴. D'après une étude nationale plus récente menée aux Pays-Bas, 67 % des personnes interrogées ont connu un ou plusieurs problèmes justiciables⁵. Une étude sur les besoins juridiques qui a été menée en Nouvelle-Zélande en 1999 révèle que 51 % des membres de la population ont connu un ou plusieurs problèmes au cours d'une période de trois ans⁶. L'étude de la Nouvelle-Zélande comprenait une catégorie de problèmes « soupçonné ou accusé d'une infraction criminelle », à

¹ Hazel Genn, *Paths to Justice: What People Do and Think About Going to Law*, Hart Publishing, 1999.

² Pascoe Pleasence et Buck Alexy, Nigel Balmer, Aoife O'Grady, Hazel Genn, Marisol Smith, *Causes of Action: Civil Law and Social Justice*, Legal Services Commission, 2004.

³ Hazel Genn et Alan Paterson, *Paths to Justice Scotland: What People in Scotland Do and Think About Going to Law*, Hart Publishing, 2001

⁴ *Legal Needs and Civil Justice: A Survey of Americans*, American Bar Association, 1994.

⁵ Ben C.J. van Velthoven et Marijke ter Voert, *Paths to Justice in the Netherlands*, document présenté à la 5^e International LRSC Conference, Cambridge, mars 2004.

⁶ Gabrielle M. Maxwell, Catherine Smith, Paula J. Shepherd et Alison Morris, *Meeting Legal Service Needs*, Legal Services Board de la Nouvelle-Zélande, 1999.

Enquête nationale sur les problèmes d'ordre juridique éprouvés par les Canadiens à faible revenu et à revenu modeste, Ab Currie, avril 2005

laquelle 3 % de l'échantillon s'identifiait. Si l'on retirait la catégorie des problèmes liés à la criminalité, le pourcentage des répondants qui déclareraient avoir connu un ou plusieurs problèmes de droit civil baissait légèrement, même si on ne peut pas en évaluer l'importance en raison des problèmes multiples. Une étude menée dans la province de l'Ontario en 1987 montre qu'environ 34 % de l'échantillon a connu de sérieux problèmes au cours d'une période de trois ans⁷.

Dans une société de consommation où l'économie repose largement sur les transactions d'argent et de liquidités, quand on a un faible revenu, on est vulnérable aux vicissitudes de la vie. Des estimations récentes situent la proportion de Canadiens à faible revenu entre 13,1 et 14,7 %, selon la méthode utilisée⁸. Des sous-groupes de la population peuvent avoir des revenus moyens nettement plus faibles. Par exemple, selon la mesure du panier de consommation, 39,5 % des familles monoparentales dont le chef est une femme font partie de la catégorie des personnes à faible revenu⁹.

Une étude antérieure a montré que d'autres groupes au sein de la population sont particulièrement vulnérables aux problèmes graves qui peuvent être difficiles à régler et peuvent rendre leur condition encore plus pénible¹⁰. Le faible revenu n'est qu'une mesure approximative de la pauvreté. Il serait trop simple de prétendre que toutes les personnes en deçà d'un certain niveau de revenu sont pauvres, du moins de la même façon. À des fins heuristiques, on peut toutefois prétendre sans se tromper que les personnes ayant de maigres moyens financiers sont vulnérables à certains égards, alors que les personnes qui ont de plus grands moyens ne le sont pas. Certains sous-groupes dans la population à faible revenu peuvent être plus susceptibles que d'autres de connaître certains problèmes. La pauvreté n'explique pas toujours le fait que des gens éprouvent des problèmes qu'ils jugent difficiles à régler. Le fait d'avoir des problèmes multiples peut en partie expliquer la dynamique qui crée et perpétue la pauvreté. Les gens peuvent être victimes d'exclusion sociale quand ils connaissent simultanément des problèmes multiples. On parle alors de modèles interreliés de marginalisation¹¹.

Enfin, même si le droit régleme tout dans la société canadienne, il semble que bon nombre des personnes ayant des problèmes d'ordre juridique aient de la difficulté à avoir accès au système de justice. Même si de nombreux problèmes comportent un aspect juridique, très peu d'entre eux seront réglés en cour. Et ce n'est pas nécessairement parce qu'il s'agit de problèmes mineurs ou futiles. Laura Nader a souligné que le système de justice civile a grandement ignoré les problèmes des pauvres. Les avocats et les tribunaux ont tendance à ne s'occuper que des problèmes les plus graves et des problèmes de ceux qui ont les moyens d'accéder au système juridique¹². Les problèmes des pauvres et des personnes à faible revenu sont ce que le professeur Nader a qualifiés de « petites injustices » que subissent surtout les citoyens les plus vulnérables de notre société. Bien qu'on puisse croire que les problèmes des pauvres ne sont pas suffisamment importants pour être portés à l'attention des tribunaux ou des autres autorités, il reste que ces problèmes sont importants pour les gens qui les ont. La nature des problèmes et le manque d'accès à la justice pour se défendre ont des répercussions sur de nombreux citoyens moins nantis et peuvent expliquer pourquoi ceux-ci doutent de l'équité et de la légitimité du système de justice. Parce qu'ils n'ont pas accès à la justice, les pauvres sont vulnérables et désavantagés. Cet accès refusé est à la base de la dynamique qui crée et perpétue l'inégalité sociale et la marginalisation.

⁷ W.A. Bogart et Neil Vidmar, « Problems and Experience With the Ontario Civil Justice System », *Access to Civil Justice*, sous la direction d'Alan Hutchinson, Carswell, Toronto, 1990.

⁸ *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Développement des ressources humaines, 2003.

⁹ Ibid., tableau 11.

¹⁰ Pascoe Pleasence et coll.

¹¹ *Preventing Social Exclusion, Social Exclusion Unit*, Cabinet Office, Royaume-Uni, mars 2001.

¹² Laura Nader, *No Access to Law: Alternatives to the American Judicial System*, Academic Press, 1986.

Méthode

L'enquête de Justice Canada sur les problèmes liés à la justice civile s'est appuyée sur un échantillon national de 4501 répondants. Des entrevues ont été menées au téléphone durant le mois de mars 2004. La marge d'erreur pour un échantillon de cette taille est de +/- 1,5 %, 19 fois sur 20. L'enquête se limitait aux Canadiens à faible revenu et à revenu modeste. Pour faire l'objet de l'enquête, les répondants devaient avoir 18 ans ou plus et avoir des revenus d'au plus 35 000 \$, dans le cas des personnes, et inférieurs à 50 000 \$, dans le cas des familles¹³.

Le questionnaire renfermait 15 catégories de problèmes : consommation, emploi, argent et endettement, aide au revenu, pensions d'invalidité, logement, immigration, discrimination, intervention de la police, menace de poursuite judiciaire, problèmes familiaux liés au divorce ou à la séparation et aux enfants, autres problèmes liés à la famille, testament et procurations, blessures personnelles et hospitalisation. On a recueilli des données à l'égard de 76 problèmes qui représentent des sous-groupes des 15 catégories de problèmes¹⁴.

Les répondants devaient indiquer si, au cours des trois dernières années, ils avaient connu l'un ou l'autre des problèmes énoncés par les interviewers. Les répondants ne devaient souligner que les problèmes qu'ils avaient jugés difficiles à régler. Après coup, les répondants devaient indiquer s'ils avaient cherché à obtenir de l'aide dans le cas de trois problèmes au maximum choisis au hasard, pour que l'entrevue ne dure pas trop longtemps.

On ne demandait pas aux répondants de cerner les problèmes d'ordre juridique parce qu'on ne peut pas présumer que les gens sont en mesure d'identifier s'il s'agissait de problèmes comportant un aspect et une solution juridiques. Dans une communication qui est maintenant considérée comme l'orthodoxie des ouvrages sur les besoins juridiques, Philip Lewis a signalé que, quand on prétend qu'une personne a un problème *d'ordre juridique*, on veut surtout dire que le système de justice peut être une voie de solution au problème et non que le problème est de nature juridique. Ainsi, on peut juger qu'un propriétaire qui a un toit qui coule a un problème d'ordre juridique. Cependant, ce propriétaire peut préférer prendre une échelle plutôt que recourir aux services d'un avocat¹⁵. On a plutôt demandé aux répondants s'ils avaient éprouvé des problèmes qui étaient difficiles à régler, d'après une liste de problèmes qui comportaient des aspects juridiques et qu'on pouvait régler par le système de justice. Les problèmes qui figuraient sur la liste devaient absolument avoir un aspect juridique. On n'a pas demandé aux répondants de porter un jugement sur la nature juridique de leurs problèmes ni sur toute solution possible.

D'après les renseignements recueillis sur les problèmes soulevés par les répondants, on ne pouvait pas savoir quel type d'aide aurait convenu dans les circonstances. Il aurait pu s'agir d'information juridique sur la nature du problème ou de représentation juridique. On a obtenu quelques éclaircissements sur l'aide que les répondants ont reçue. On a su si les problèmes avaient été réglés ou non et si la situation s'était améliorée ou avait empiré.

Environics Research Group, Ltd. a mené des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO/DASH). En moyenne, chaque interview durait 15,2 minutes. On pouvait faire jusqu'à huit appels à différents moments de la journée et jours de la semaine pour maximiser les chances de

¹³ On trouve des précisions sur le taux de réponse de l'échantillon à l'annexe I.

¹⁴ Après avoir fait le tour de la liste des 76 problèmes, on demandait aux répondants s'ils avaient éprouvé d'autres types de problèmes. Un petit nombre d'entre eux ont répondu qu'ils en avaient éprouvés d'autres. Cependant, aucun de ces problèmes ne différait de ceux qui figuraient sur la liste initiale. Il semble donc que les problèmes cernés au départ représentent assez bien les problèmes d'ordre juridique éprouvés par les Canadiens.

¹⁵ Philip Lewis, « Unmet Legal Needs », *Social Needs and Legal Action*, sous la direction de Pauline Morris, Richard White et Philip Lewis, Martin Robertson, London, 1973. p. 79

Enquête nationale sur les problèmes d'ordre juridique éprouvés par les Canadiens à faible revenu et à revenu modeste, Ab Currie, avril 2005

communiquer avec le répondant. Toutes les interviews ont été menées dans la langue officielle choisie par le répondant (voir l'annexe 1 pour le taux de réponse de l'échantillon).

Enquête nationale sur les problèmes d'ordre juridique éprouvés par les Canadiens à faible revenu et à revenu modeste, Ab Currie, avril 2005

Description de l'échantillon

L'enquête a été menée dans dix provinces. Environ 8,2 % de l'échantillon a été prélevé dans les quatre provinces de l'Atlantique – Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick; 26,9 % au Québec; 35,2 % en Ontario, 17,2 % dans les trois provinces des Prairies – Manitoba, Saskatchewan et Alberta; et 12,6 % en Colombie-Britannique.

Environ 55,9 % des répondants vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants. De ce nombre, 29,6 % vivent dans les trois plus grandes régions métropolitaines : Vancouver, Toronto et Montréal. Les répondants qui vivent dans des villes de 25 000 à 99 000 habitants composent 11,9 % de l'échantillon, suivis par 5,7 % en provenance des villes et des villages de 10 000 à 24 999 habitants, 3,9 % de villages de 5 000 à 9 999 habitants et 22,6 % de villages et de régions rurales ayant des populations inférieures à 5 000 habitants.

L'échantillon était composé à 51,2 % de femmes et à 48,8 %, d'hommes.

Le profil des langues officielles est environ le même que pour la population canadienne dans l'ensemble. L'échantillon est constitué à 25,8 % de Canadiens de langue française et à 74,2 %, de Canadiens de langue anglaise.

L'échantillon est composé à la fois de personnes nées au pays (79,8 %) et de personnes nées à l'étranger (20,2 %). Dans le cas des répondants nés à l'étranger, 18,1 % d'entre eux vivent au Canada depuis moins de cinq ans. Les autres, c'est-à-dire 81,9 %, ont déclaré vivre au pays depuis au moins cinq ans. De plus, 23,5 % des répondants ont déclaré appartenir à une minorité visible. Les Autochtones représentent -- % de l'échantillon.

L'échantillon est restreint aux Canadiens à faible revenu et à revenu modeste. Pour ce qui est du niveau de revenu, 23,9 % des répondants ont déclaré avoir des revenus annuels inférieurs à 15 000 \$, 27,7 %, entre 15 000 et 24 999 \$, 31,3 %, entre 25 000 et 34 999 \$ et 17,7 %, entre 35 000 et 50 000 \$.

Les Canadiens plus âgés sont surreprésentés dans l'échantillon. Environ 18,7 % des répondants ont entre 18 et 29 ans, 25,6 %, entre 30 et 44 ans, 26,2 %, entre 45 et 59 ans et 29,4 % ont plus de 60 ans.

Les répondants qui sont mariés ou qui vivent en union de fait représentent 48,7 % de l'échantillon. Les personnes seules, y compris les célibataires, les personnes séparées, les personnes divorcées et les personnes veuves, représentent 51,2 % des répondants.

Près de la moitié des répondants (45,1 %), à l'exclusion des étudiants, travaillent à temps plein ou à temps partiel. Les travailleurs à temps plein représentent 74,8 % de tous les répondants qui travaillent et les travailleurs à temps partiel, 25,2 %. Environ 9,6 % des répondants n'avaient pas d'emploi. Le reste de l'échantillon était composé de personnes qui demeuraient à la maison (8,3 %), d'étudiants (9,3 %), de personnes à la retraite (25,0 %) et de personnes qui touchaient une pension d'invalidité (2,3 %).

Environ 20,0 % de tous les répondants ont déclaré ne pas avoir terminé leurs études secondaires, 43,1 % ont un diplôme d'études secondaires, 21,5 % ont fait des études postsecondaires non universitaires, 9,6 % ont un diplôme d'études de premier cycle, et 5,6 % ont un diplôme d'études supérieures.

On a demandé aux répondants s'ils avaient touché des prestations d'aide sociale à un moment donné durant la période de référence de l'enquête. Un peu plus de 25 % (25,6 %) des répondants ont déclaré qu'ils touchaient des prestations d'aide sociale au moment où ils ont connu certains des problèmes.

Enfin, 10,3 % des répondants ont déclaré avoir une certaine forme d'invalidité. D'après la définition d'invalidité du gouvernement du Canada, il peut s'agir de difficultés à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter des marches, à apprendre ou à faire des activités similaires.

La fréquence des problèmes d'ordre juridique

Près de 48 % (47,7 %) de la population canadienne à faible revenu et à revenu modeste a éprouvé un ou plusieurs problèmes d'ordre juridique durant la période de référence de trois ans¹⁶. Ce pourcentage est plus élevé que celui de 34 à 37 % que l'on trouve dans les enquêtes en Angleterre et au pays de Galles. Il équivaut à peu près aux résultats de l'étude américaine menée il y a environ dix ans, et il est inférieur aux résultats de l'étude menée aux Pays-Bas.

Les problèmes ne se posent pas uniformément dans toute la population à l'étude. Un nombre important de personnes a connu des problèmes multiples. Le tableau 1 ci-dessous montre le nombre de répondants ayant déclaré avoir connu divers problèmes.

Tableau I : Fréquence des problèmes

Nombre de problèmes	Fréquence	Pourcentage
Aucun	2352	52,3
Un	954	21,2
Deux	561	12,5
Trois	295	6,6
Quatre	141	3,1
Cinq	87	1,9
Six	60	1,3
Sept ou plus	51	1,1

Environ la moitié des répondants ont déclaré qu'ils n'avaient eu aucun problème complexe durant la période à l'étude. Parmi ceux qui ont déclaré avoir éprouvé des problèmes, la plupart n'en ont connu qu'un. Le pourcentage de répondants ayant connu un grand nombre de problèmes diminue au fur et à mesure que le nombre de problèmes augmente.

Certains sous-groupes dans l'échantillon avaient assez fortement tendance à avoir connu au moins quelques problèmes qu'ils considéraient difficiles à régler. Dans cette section, on résume les groupes dans l'échantillon qui étaient les plus susceptibles d'avoir déclaré n'avoir connu aucun problème comparativement à ceux qui auraient déclaré en avoir eu un ou plusieurs. Les rapports de cotes sont utilisés pour indiquer la probabilité que les répondants appartenant à certains groupes sont plus enclins que les autres à avoir eu des problèmes.

- Pour ce qui est de l'âge, les répondants âgés de 60 ans et plus étaient seulement 0,3 fois aussi nombreux à déclarer avoir connu des problèmes que les répondants des autres groupes d'âge ($P = 0,0001$). Les répondants dans le groupe des 29 à 45 ans étaient

¹⁶ L'étude menée au Royaume-Uni au moyen d'entrevues personnelles semble avoir donné des résultats inférieurs à ceux des études fondées sur les entrevues téléphoniques, comme dans le cas de l'étude canadienne et de l'étude américaine, ou sur Internet, comme dans l'étude danoise. La méthode pourrait influencer sur les résultats peut-être parce que les personnes qui acceptent de répondre aux sondages téléphoniques sont plus susceptibles que les autres d'avoir des problèmes et acceptent plus volontiers d'en parler.

- 2,0 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu des problèmes (P = 0,0001).
- En général, moins les répondants avaient d'instruction, moins ils étaient nombreux à déclarer avoir connu des problèmes. Les répondants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études secondaires étaient 0,5 fois aussi nombreux, ou la moitié moins, que les répondants de tous les autres groupes à déclarer avoir connu un ou plusieurs problèmes (P = 0,0001). Cela se compare aux répondants qui ont fait des études postsecondaires et qui étaient 1,5 fois plus nombreux à déclarer avoir connu des problèmes (P = 0,0001) et aux répondants ayant un diplôme universitaire qui étaient 1,4 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu des problèmes. Si les répondants les moins instruits ont tendance à moins déclarer avoir connu de problèmes, c'est peut-être parce qu'ils hésitent à le faire et non parce qu'ils en ont véritablement connu moins.
 - Les parents seuls étaient 2,3 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu des problèmes (P = 0,0001), comparativement aux célibataires qui étaient seulement 0,8 fois (P = 0,0001) et les couples qui étaient 0,6 fois (P = 0,0001) aussi nombreux à déclarer avoir connu des problèmes.
 - Les personnes sans emploi étaient 2,4 fois plus nombreuses que les autres à déclarer avoir connu au moins un problème (P = 0,0001).
 - Les répondants dont la principale source de revenu était une pension d'invalidité étaient 2,8 fois plus nombreux que tous les autres à déclarer avoir connu des problèmes (P = 0,0001).
 - Les répondants qui touchaient des prestations d'aide sociale étaient 2,1 fois plus nombreux à déclarer avoir connu un ou plusieurs problèmes (P = 0,0001).
 - Les Autochtones et les personnes appartenant à une minorité visible étaient seulement légèrement plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu au moins un problème. Les répondants qui déclaraient appartenir à une minorité visible étaient 1,6 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu au moins un problème (P = 0,0001) et les Autochtones étaient 1,4 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu au moins un problème (P = 0,0001).

On s'est servi d'un modèle de régression logistique pour examiner les variables qui pouvaient le mieux prédire si les répondants avaient connu des problèmes (tableau II)¹⁷. Les quatre meilleures valeurs prédictives de problèmes possibles sont le fait d'être jeune, d'être un parent seul, de se déclarer comme appartenant à une minorité visible et de toucher des prestations d'aide sociale.

Tableau II : Variables prédictives de problèmes possibles

Meilleures variables prédictives	Chi carré maximum	Pr Chi carré	Rapport de cotes
18 à 29 ans	30,125	0,0001	2,3
Parent seul	17,322	0,0001	1,6
Minorité visible	15,968	0,0001	1,4
Prestataire d'aide sociale	47,031	0,0001	1,8

Le pourcentage des répondants aux prises avec un ou plusieurs problèmes personnels montre que les problèmes d'ordre juridique sont aussi répandus dans la société canadienne qu'ailleurs. Le pourcentage global de 47,7 % regroupe un éventail de problèmes très variés. La fréquence

¹⁷ R au carré = 0,18, rapport de vraisemblance = 535,9, Pr. Chi carré = 0.0001

des problèmes personnels, répartis en 15 catégories ou types, est révélatrice. Le tableau III montre le nombre de répondants qui ont déclaré avoir connu au moins un problème dans les quinze catégories établies.

Tableau III : Répondants qui ont déclaré avoir connu au moins un problème personnel selon les catégories de problèmes retenues

Catégorie de problèmes	Nombre	Pourcentage de répondants ayant déclaré avoir connu un problème personnel
Argent et endettement	1231	27,4
Consommation	864	19,2
Emploi	784	17,4
Logement	241	5,4
Éclatement de la famille	235	5,2
Blessure personnelle	213	4,7
Testament et procurations	180	4,0
Menace de poursuite judiciaire	167	3,7
Aide sociale	158	3,5
Discrimination	157	3,5
Intervention de la police	139	3,1
Pensions d'invalidité	115	2,6
Autre problème familial	108	2,4
Hospitalisation	98	2,2
Immigration et statut de réfugié	34	0,8

Dans l'ensemble, les problèmes économiques sont prédominants dans cet échantillon de personnes à faible revenu et à revenu modeste. Trois catégories de problèmes économiques sont plus fréquents que les autres. Plus du quart des répondants ont déclaré avoir connu des problèmes d'argent et d'endettement, un peu moins de 20 % ont déclaré avoir eu un problème de consommation et un peu moins, soit 17,4 %, ont déclaré avoir connu au moins un problème lié à l'emploi. Le quatrième type de problème qui est déclaré le plus souvent, le logement, est de trois à cinq fois moins fréquent que les autres types. Dans les sections ci-dessous, il sera question de la fréquence de certaines catégories de problèmes.

Les problèmes qui se posent le plus souvent

Récemment, les principales enquêtes sur les problèmes justiciables se sont servies de catégories de problèmes quelque peu différentes. Néanmoins, les problèmes qui se posent le plus souvent ressemblent assez à ceux que les répondants ont déclaré avoir connu dans la présente enquête, même si les niveaux de fréquence peuvent varier. Dans l'étude canadienne précédente menée par Bogart et Vidmar¹⁸, les problèmes de délits civils, de consommation et d'endettement étaient les plus fréquents. Les problèmes d'emploi, de logement, de consommation et d'argent étaient ceux qui ressortaient le plus dans l'étude danoise effectuée par Velthoven et ter Voert¹⁹. Les problèmes d'argent, de consommation, de logement et d'emploi étaient ceux qui revenaient le plus souvent dans l'étude écossaise effectuée par Genn et

¹⁸ Borart et Vidmar, tableau 3.1, p. 9.

¹⁹ Ben C.J. van Velthoven et Marijke ter Voert, p. 5.

Paterson²⁰. Dans l'étude précédente de Genn, les problèmes de consommation et d'argent étaient ceux qui revenaient le plus souvent²¹. Enfin, l'étude de Pleasence et coll. montre que les types de problèmes qui reviennent le plus souvent sont les problèmes de consommation, d'argent et d'endettement, et d'emploi²². Dans cette étude, les problèmes d'argent et d'endettement, de consommation, d'emploi et de logement étaient ceux qui revenaient le plus souvent.

Fréquence des problèmes liés au droit familial et prestation des services au Canada

Les résultats quant aux problèmes les plus fréquents vont à l'encontre du modèle général de prestation des services au Canada. Dans cette étude, les problèmes liés à l'éclatement de la famille arrivaient au 5^e rang et ont été éprouvés par 5,2 % de l'échantillon. La catégorie des autres problèmes liés au droit de la famille se classe au 13^e rang, 2,4 % des répondants ayant déclaré avoir connu des problèmes de la sorte. Une proportion de 7,6 % des répondants ont rapporté avoir éprouvé des problèmes familiaux de toutes les catégories. Voilà des résultats qui concordent avec ceux des autres études. Dans l'étude effectuée par Genn, les problèmes liés aux relations conjugales et à la famille arrivaient au 7^e rang sur les 15 types de problèmes et avaient été éprouvés par 5 % de l'échantillon. Dans l'étude de Genn et Paterson, les problèmes liés aux relations et aux autres questions familiales arrivaient au 6^e rang sur 15 types de problèmes et avaient été éprouvés par 4 % des répondants, et les problèmes de divorce arrivaient au 8^e rang des 15 types de problèmes et avaient été éprouvés par 3 % de l'échantillon. Dans l'étude de Pleasence et coll., les problèmes liés à l'éclatement de la famille arrivaient au 9^e rang sur 18 types de problèmes et avaient été éprouvés par 2,2 % de l'échantillon, tandis que les problèmes de divorce arrivaient au 10^e rang et avaient été éprouvés par 2,2 % des répondants. Dans l'étude de van Velthoven et ter Voert, les problèmes liés aux relations conjugales et à la famille arrivaient au 7^e rang sur 13 types de problèmes et avaient été éprouvés par 10,4 % de l'échantillon. Enfin, dans l'étude de Bogart et Vidmar, les problèmes de divorce et de séparation arrivaient au 8^e rang sur 9 catégories de problèmes et avaient été éprouvés par 2,4 % de l'échantillon.

La « crise dans l'aide juridique » identifiée par l'Association du Barreau canadien au début du millénaire²³ était, selon la plupart des observateurs, surtout liée à la disponibilité des services d'aide juridique dans les affaires de droit de la famille²⁴. Cela reflète la réalité de la prestation des services d'aide juridique au Canada. La plupart des services d'aide juridique offerts au Canada concernent le droit de la famille. En 2003-2004, environ 60 % de toutes les demandes approuvées d'aide juridique se rapportaient au droit de la famille²⁵. De plus, la même année,

²⁰ Hazel Genn et Alan Paterson, tableau 2.1, p. 38.

²¹ Hazel Genn, tableau 2.5, p. 37.

²² Pascoe Pleasence et coll., tableau 2.1, p. 14.

²³ Melina Buckley, *The Legal Aid Crisis: A Time For Action*, Association du Barreau canadien, 2000.

²⁴ Vicki Trerise, *Where the Axe Falls: The Real Cost of Government Cutbacks to Legal Aid*, The Law Society of British Columbia, 2000; Penny Bain, Shelly Chrest et Marina Morrow, *Access to Justice Denied: Women and Legal Aid in B.C.*, Women's Access to Legal Aid Coalition, 200; Lenore Woodward, Penny Piper, Courtney Kipp et Anna Maria Tosso, *Women's Rights to Public Legal Representation: Canada and Manitoba*, Manitoba Association of Women and the Law, 2002, Melissa Doucette, *Family Legal Aid: A Comparative Study*, Women's Network of Prince Edward Island, 2001; Lisa Addario, *Un pied dans la porte : les femmes, l'aide juridique en matière civile et l'accès à la justice*, Condition féminine Canada, 1998; Alison Brewin et Lindsay Stephens, *Legal Aid Denied: Women and the Cuts to Legal Services in B.C.*, Centre canadien de politiques alternatives, 2004.

²⁵ L'aide juridique au Canada : statistiques sur les ressources et le nombre de cas 2003-2004, Statistique Canada, n° au catalogue 85F0015XIF. Une demande approuvée est une demande écrite d'aide juridique (voir le tableau 12).

environ 262 000 services d'avocat ont été rendus à titre d'aide juridique en matière civile, principalement en ce qui concerne le droit de la famille²⁶.

Les problèmes liés au droit de la famille sont caractérisés par des niveaux élevés de troubles émotionnels en raison de l'éclatement de relations intimes et de craintes quant au bien-être matériel et émotif des enfants. Les conséquences à long terme sont importantes pour les enfants et les adultes qui vivent une telle situation. C'est en partie pour cela que les problèmes liés au droit de la famille sont importants même si leur nombre peut être relativement faible par rapport à d'autres types de problèmes. Compte tenu de l'accent mis sur l'aide juridique au Canada, cette analyse préliminaire mettra l'accent sur les problèmes liés au droit de la famille.

Problèmes liés au droit de la famille : l'éclatement de la famille

La présente enquête a examiné deux catégories de problèmes liés au droit de la famille. Dans le premier cas, il s'agissait des problèmes liés à l'éclatement de la famille (la séparation et le divorce) et aux questions se rapportant aux enfants qui surviennent souvent lors d'un divorce ou d'une séparation. Dans le deuxième cas, il s'agissait de quatre autres types de problèmes concernant les enfants.

Prenons d'abord les problèmes liés au droit de la famille qui découlent de l'éclatement de la famille : 5,4 % des répondants ont déclaré avoir éprouvé au moins un problème de ce type. Le tableau III montre les problèmes précis appartenant à la catégorie de l'éclatement de la famille et des enfants. Le problème le plus fréquent est la séparation. Les deuxième et troisième problèmes les plus fréquents sont des problèmes étroitement liés à la séparation, à la garde des enfants et aux modalités de visite.

Tableau IV : Types particuliers de problèmes liés au droit de la famille : Éclatement de la famille

Types particuliers de problèmes liés à l'éclatement de la famille	Nombre de personnes déclarant avoir connu le problème	Pourcentage des personnes²⁷
Séparation	122	2,7
Garde des enfants	103	2,3
Obtention d'une ordonnance restrictive	14	2,1
Séparation de l'argent ou des biens	77	1,7
Divorce	75	1,7
Application d'une ordonnance de pension alimentaire	70	1,6
Demande de pension alimentaire	66	1,5
Changements apportés à la pension alimentaire	58	1,3
Modalités de visite	94	2,1
Application d'une ordonnance restrictive	17	0,4

²⁶ Ibid., tableau 21.

²⁷ La somme des pourcentages n'équivaut pas à 5,2 % d'après le tableau II. Le pourcentage au tableau II représente les répondants ayant déclaré avoir connu *au moins* un problème lié au droit de la famille. Certains répondants avaient éprouvé plus d'un problème dans cette catégorie.

Ce ne sont pas tous les groupes dans l'échantillon qui sont autant enclins à déclarer avoir connu des problèmes liés à l'éclatement de la famille. Pour étudier ces relations, on a comparé des variables binaires représentant un certain nombre de variables démographiques et sociales à une variable dichotomique représentant l'ensemble des problèmes liés à l'éclatement de la famille. Des valeurs chi carré et des probabilités associatives ont été produites pour vérifier la fiabilité statistique, et des rapports de cotes ont été calculés pour évaluer la probabilité que les personnes ayant une caractéristique socio-démographique particulière connaissent un problème de ce type.

- Les femmes étaient 1,4 fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir éprouvé au moins un problème lié à l'éclatement de la famille ($P = 0,01$). Il ne s'agit pas ici d'un écart important puisque, en général, les questions liées au droit de la famille sont liées au sexe.
- Les problèmes liés à l'éclatement de la famille étaient plus fréquents chez les 30 à 44 ans. Les répondants dans ce groupe d'âge étaient 2,5 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu de tels problèmes ($P = 0,0001$).
- Les répondants dans la tranche de revenu la plus faible, c'est-à-dire ceux qui gagnent moins de 15 000 \$ par année, étaient légèrement (1,3 fois) plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu des problèmes liés à l'éclatement de la famille ($P = 0,0001$).
- Les personnes sans emploi étaient 1,6 fois plus nombreuses que les autres à avoir connu un problème de ce type ($P = 0,02$). Les répondants déclarant que leur principale source de revenu est une pension d'invalidité étaient 2,3 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu des problèmes liés à l'éclatement de la famille ($P = 0,0001$).
- Les répondants qui s'identifiaient comme Autochtones étaient 1,6 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu un problème lié à l'éclatement de la famille ($P = 0,02$).
- Les répondants qui touchaient des prestations d'aide sociale étaient deux fois plus nombreux que les autres (2,0 fois) à déclarer avoir connu des problèmes liés à l'éclatement de la famille ($P = 0,0001$).
- En comparant les habitants de collectivités de différentes tailles, on constatait que les personnes qui vivaient dans des collectivités de 10 000 à 100 000 habitants étaient plus nombreuses (1,6 fois) que les autres à déclarer avoir connu ce type de problème ($P = ,05$).
- Moins les répondants étaient instruits, moins ils étaient nombreux à déclarer avoir connu des problèmes liés au droit de la famille. Il peut s'agir d'une tendance chez les personnes ayant peu d'instruction à *déclarer* avoir connu moins de problèmes qu'ils en ont éprouvé dans les faits.
- Les répondants n'ayant pas terminé leurs études secondaires étaient seulement 0,44 fois aussi nombreux que les autres à déclarer avoir connu un problème lié au droit de la famille ($P = 0,0001$). Cela se compare à 0,93 fois pour les répondants ayant un diplôme d'études secondaires (ns), à 1,24 fois pour les répondants ayant fait des études postsecondaires (ns), et à 1,35 fois pour les répondants ayant un diplôme universitaire ($P = 0,02$).
- La situation de famille des répondants était ce qui prédisait le mieux le fait qu'ils déclareraient ou non avoir connu un problème lié au droit de la famille. Les répondants qui étaient des parents seuls avec enfants étaient 8,9 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir connu un problème lié au droit de la famille ($P = 0,0001$).

Autres problèmes liés au droit de la famille

Une deuxième catégorie de problèmes liés au droit de la famille qui ne se rapporte pas expressément à l'éclatement de la famille comprenait quatre problèmes particuliers concernant les enfants. Il s'agissait de la nomination d'un tuteur, de la prise en charge d'un enfant par l'État, de la représentation d'un enfant par un avocat et de l'enlèvement d'un enfant ou du risque d'enlèvement d'un enfant. Dans l'ensemble, 2,4 % des répondants ont connu au moins un

problème dans la catégorie des autres problèmes liés au droit de la famille. Le tableau V montre les pourcentages de répondants qui ont déclaré avoir connu ces problèmes particuliers.

Tableau V : Types particuliers d'autres problèmes liés au droit de la famille

Types particuliers d'autres problèmes	Nombre de personnes ayant déclaré avoir connu le problème	Pourcentage des personnes²⁸
Représentation d'un enfant par un avocat	43	1,0
Prise en charge d'un enfant par l'État	37	0,8
Nomination d'un tuteur	37	0,8
Enlèvement d'un enfant	13	0,3

Le tableau III montre que 5,2 % de l'échantillon ont connu au moins un problème lié à l'éclatement de la famille et 2,4 % ont connu au moins un problème lié au droit de la famille dans la catégorie des autres problèmes. Si l'on tient compte des chevauchements dans les répondants qui ont déclaré avoir connu des problèmes dans les deux catégories de problèmes liés au droit de la famille, 6,4 % des répondants ont déclaré avoir connu au moins un problème lié au droit de la famille, dans l'ensemble. Cependant, si l'on additionne les problèmes particuliers, 15,6 % des personnes de l'échantillon ont connu des problèmes liés à l'éclatement de la famille et 2,9 % ont connu les autres types de problèmes liés au droit de la famille. Par conséquent, 18,5 % des répondants ont connu des problèmes liés au droit de la famille. On peut supposer là que les problèmes étaient multiples.

Plusieurs sous-groupes au sein de l'échantillon ont connu plus que les autres des problèmes liés au droit de la famille dans la catégorie des autres problèmes.

- Les répondants âgés de 30 à 45 ans étaient 2,0 fois plus nombreux que les autres à avoir connu ces types de problèmes ($P = 0,0003$).
- Comme on pouvait s'y attendre, les personnes ayant des enfants étaient plus nombreuses que les autres à avoir connu ces problèmes puisque ceux-ci se rapportaient aux enfants. Les couples ayant des enfants étaient 2,7 fois plus nombreux que les autres à avoir connu des problèmes liés au droit de la famille dans la catégorie des autres problèmes ($P = 0,0001$). Cependant, les parents seuls étaient 5,9 fois plus nombreux que les autres à avoir connu des problèmes liés au droit de la famille de ce type.
- Les personnes qui touchaient des prestations d'aide sociale étaient 2,5 fois plus nombreuses que les autres à déclarer avoir connu des problèmes liés au droit de la famille dans la catégorie des autres problèmes ($P = 0,0001$).
- Les personnes appartenant à des minorités visibles étaient aussi plus nombreuses que les autres à avoir connu des problèmes de ce type. Les répondants qui s'identifiaient comme appartenant à des minorités visibles étaient 1,9 fois plus nombreux que les autres à avoir connu ces problèmes ($p = 0,002$). Les Autochtones étaient 3,7 fois plus nombreux que les autres répondants à avoir déclaré des problèmes difficiles dans ces quatre catégories de problèmes liés au droit de la famille ($P = 0,0001$).

²⁸ La somme des pourcentages n'équivaut pas à 5,2 % d'après le tableau III. Le pourcentage au tableau III représente les répondants ayant déclaré avoir connu au moins un problème lié au droit de la famille. Certains répondants avaient éprouvé plus d'un problème dans la catégorie.

Besoin d'aide non comblé et issue des problèmes

L'un des objectifs de l'étude était d'examiner dans quelle mesure les répondants n'avaient pas reçu l'aide dont ils auraient eu besoin. Le fait qu'on ait des problèmes ne veut pas nécessairement dire qu'on n'a pas reçu l'aide dont on avait besoin. Dans certains cas, les gens règlent leurs problèmes eux-mêmes sans recourir à des sources formelles d'aide ou à des conseils d'experts. Les problèmes non réglés, la dégradation de la situation si les problèmes ne sont pas réglés ou, même s'ils le sont, un sentiment d'injustice qui demeure peuvent indiquer que les besoins n'ont pas été satisfaits.

Problèmes non réglés

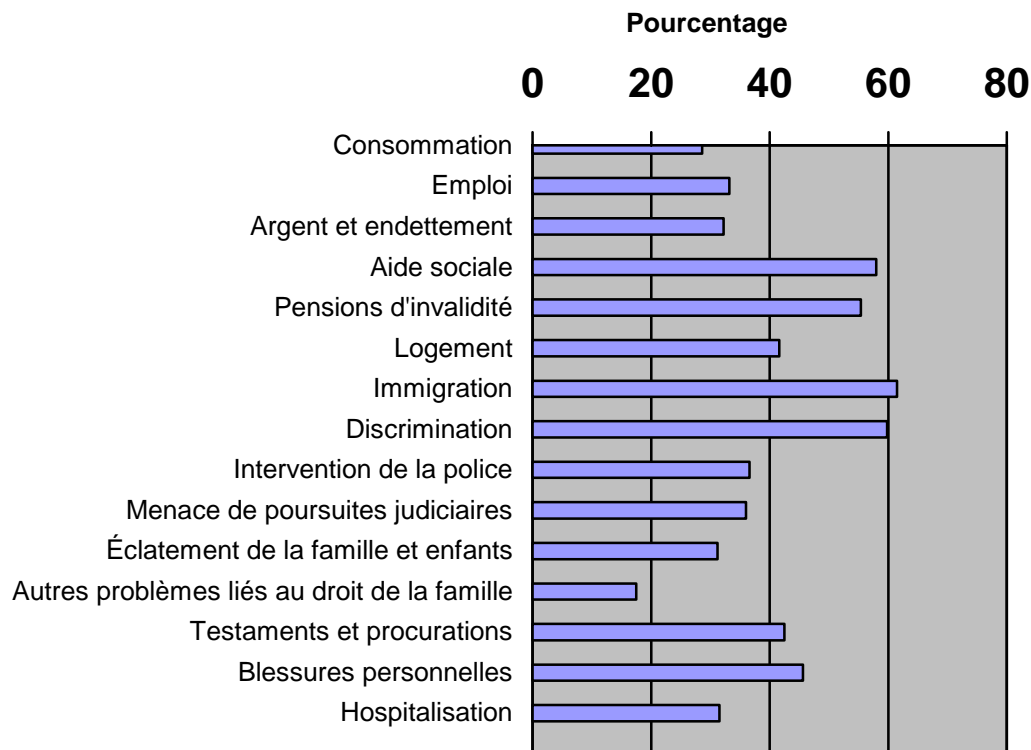
Les répondants ont déclaré que la plupart des problèmes qu'ils ont connus durant la période de trois ans avaient été réglés. L'étude n'a pas pu déterminer si les répondants qui avaient déclaré que leurs problèmes avaient été réglés auraient pu bénéficier considérablement de conseils ou d'aide. Il sera question dans une autre analyse, qui fera l'objet d'un prochain article, de l'aide que les répondants ont demandée. En examinant si les problèmes ont été réglés, on peut toutefois savoir dans une certaine mesure si les moyens sont suffisants ou non.

À peine un peu plus d'un tiers, soit 33,9 %, de tous les problèmes que les répondants ont déclaré avoir connus n'ont pas été réglés durant la période à l'étude (voir la figure 1)²⁹. En général, les problèmes économiques les plus fréquents, soit les problèmes de consommation, d'argent et d'endettement, et d'emploi, sont ceux qui ont été le plus souvent réglés. On parle respectivement de 28,6 %, 32,2 % et 33,2 %.

Dans trois autres catégories de problèmes qui représentent des éléments d'une vie saine pour ce qui est des moyens d'existence, de la santé, de la sécurité, de l'abri, de l'alimentation et de la famille, on a également constaté des proportions élevées de problèmes non réglés. Il s'agissait de l'aide sociale (58,0 %), des pensions d'invalidité (55,4 %) et du logement (41,4 %).

²⁹ C'est en grande partie le temps écoulé depuis l'apparition du problème qui nous permet de constater que le problème a été ou non réglé.

Figure I : Proportion des problèmes non réglés par catégorie de problèmes



Groupes vulnérables et problèmes non réglés

Un certain nombre de facteurs sont liés à la persistance des problèmes.

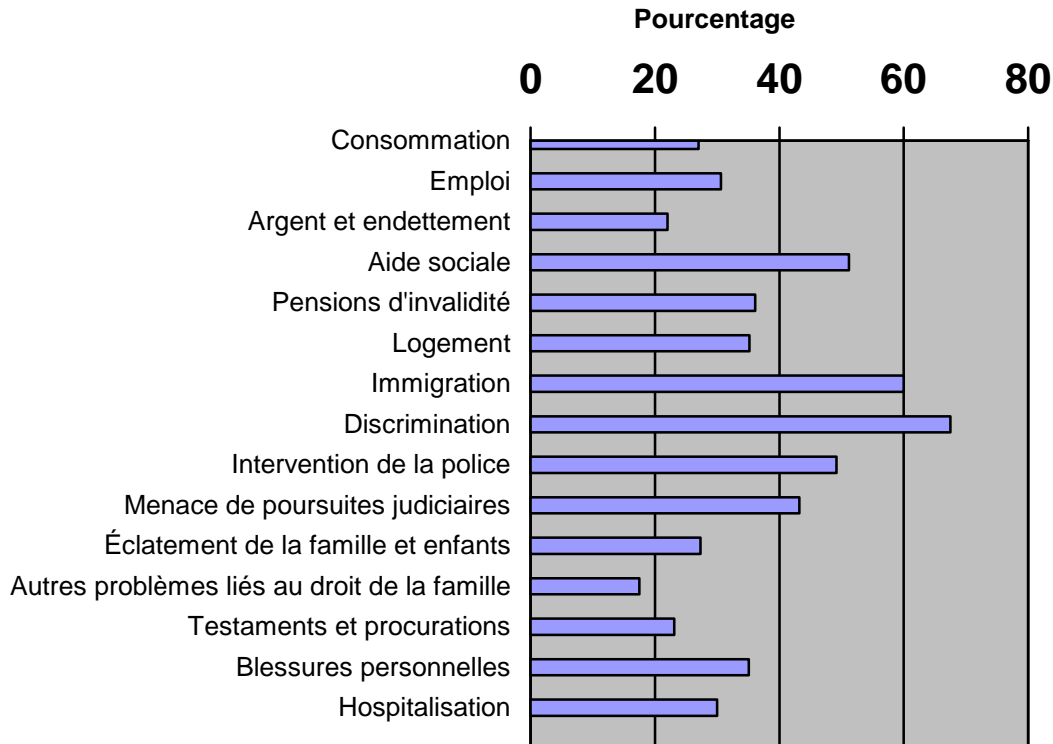
- Les plus jeunes, soit les personnes de 18 à 29 ans, étaient 1,5 fois plus nombreux que les personnes des autres groupes d'âge à déclarer que leurs problèmes étaient demeurés non réglés ($P = 0,0001$). En revanche, les personnes du groupe des gens plus âgés, c'est-à-dire les personnes de 60 ans et plus, étaient seulement 0,91 fois aussi nombreuses comparativement à tous les autres groupes d'âge à déclarer que leurs problèmes étaient demeurés non réglés ($P = 0,0001$).
- Plus les répondants avaient des revenus élevés, moins ils avaient tendance à déclarer avoir des problèmes qui ne sont pas réglés. Le groupe des répondants aux revenus les plus faibles, c'est-à-dire aux revenus inférieurs à 15 000 \$ par année, était 1,34 fois plus nombreux à déclarer avoir des problèmes non réglés ($P = 0,0001$). Les répondants ayant des revenus de 14 000 à 24 999 \$ étaient 1,03 fois plus nombreux que les autres à déclarer que leurs problèmes n'étaient pas réglés ($P = 0,0001$). Les répondants appartenant aux deux groupes à revenus les plus élevés, soit 25 000 à 34 999 \$ et 35 000 à 50 000 \$, étaient tous les deux moins nombreux que les autres à déclarer que leurs problèmes n'étaient pas réglés; 0,84 ($P = 0,02$) et 0,84 étaient aussi nombreux que les autres ($P = 0,04$), respectivement. Les répondants dont la principale source de revenu étaient une pension d'invalidité étaient deux fois (2,0) plus nombreux ($P = 0,0001$) à déclarer que leurs problèmes n'étaient pas réglés comparativement aux répondants dans les autres catégories d'emplois et de sources de revenu.

- Les répondants s'identifiant comme appartenant à des minorités visibles étaient 1,3 fois plus nombreux que tous les autres à déclarer avoir des problèmes non réglés ($P = 0,0001$).
- Les répondants nés à l'étranger étaient 1,5 fois plus nombreux que les autres à déclarer avoir des problèmes non réglés ($P = 0,0001$).
- Les répondants qui s'identifiaient comme Autochtones étaient légèrement plus nombreux, soit 1,4 fois, que tous les autres à déclarer avoir des problèmes non réglés ($0,0009$).
- Les répondants qui touchaient des prestations d'aide sociale quand le problème s'est posé étaient 1,2 fois plus nombreux que les autres répondants à déclarer qu'il n'avait pas été réglé ($P = 0,02$).

Problèmes réglés de façon non équitable

Bien que les répondants aient déclaré que la plupart des problèmes étaient réglés, ils ont parfois l'impression d'avoir été lésés. Le sentiment que le problème n'a pas été réglé de manière équitable est une autre indication générale que l'aide offerte était insuffisante. Dans l'ensemble, dans 29,5 % des cas où les problèmes ont été réglés, les répondants estiment avoir été lésés. La figure III montre que le sentiment d'injustice était inférieur dans les trois types de problèmes qui ont été le plus souvent déclarés. Il s'agit de l'argent et de l'endettement (22,0 %), de la consommation (27,0 %), et de l'emploi (30,6 %). C'est à l'égard des problèmes d'immigration et de discrimination que le sentiment d'injustice est le plus élevé, soit 60,0 % et 67,5 %, respectivement. Pour les deux catégories de problèmes liés au droit de la famille, soit les problèmes liés à l'éclatement de la famille et aux enfants, et les autres problèmes liés au droit de la famille, le sentiment d'injustice pour les problèmes qui ont été réglés est relativement faible, soit 27,3 % et 17,7 %, respectivement.

Figure II : Proportions des problèmes pour lesquels les répondants estiment avoir été lésés



Issue injuste et groupes vulnérables

Seulement trois sous-groupes étaient légèrement plus enclins que les autres à estimer avoir été lésés : les répondants sans emploi, les répondants appartenant à une minorité visible et les répondants nés à l'étranger.

- Les répondants appartenant à une minorité visible étaient 1,4 fois plus nombreux que tous les autres répondants à estimer que leurs problèmes avaient été réglés de manière injuste ($P = 0,004$).
- De même, les répondants nés à l'étranger étaient aussi 1,4 fois plus nombreux à estimer qu'un de leur problèmes avait été réglé de manière injuste ($P = 0,03$).
- Les répondants qui n'avaient pas d'emploi étaient 1,5 fois plus nombreux que les autres à déclarer que leurs problèmes avaient été réglés de manière injuste ($P = 0,001$).

Breton et coll. estime que la justice est une composante importante de la cohésion sociale.

Le degré d'attachement des gens aux institutions, aux communautés et à la société dans laquelle ils vivent repose largement sur le sentiment qu'ils ont d'avoir été traités justement et d'avoir une chance équitable. Un traitement juste constitue le fondement du sentiment de loyauté des citoyens envers la société et suscite chez ceux-ci le désir de

prendre part à son épanouissement. En revanche, l'injustice est socialement destructrice (traduction libre).³⁰

À une question sur la justice en général, 18 % des répondants à une étude nationale ont indiqué que la société canadienne était injuste et 15 %, qu'ils ressentaient sur le plan personnel une certaine forme d'injustice³¹. Les pourcentages des répondants ayant déclaré avoir l'impression que leurs problèmes d'ordre juridique avaient été réglés injustement étaient tous plus élevés que cela, et dans certains cas, nettement plus élevés. Dans la présente enquête, les chiffres reflètent mieux le sentiment général et répandu d'injustice à l'égard du système de justice que l'on retrouve dans un sondage d'opinion. D'après une enquête menée en 1992 par le groupe Angus Reid, 64 % des Canadiens sont en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé selon lequel « tous sont égaux devant la loi au Canada »³². Cela nous amène à nous préoccuper des liens qui existent entre la prestation de services juridiques aux pauvres, le respect de la primauté du droit et la confiance de la population envers le système de justice, ainsi que des questions plus vastes de politique publique en ce qui a trait à la justice, la confiance et le maintien de la société civile.

Des situations qui se sont dégradées

Le vieil adage selon lequel « le temps arrange souvent les choses » ne s'avère pas souvent vrai. D'après les résultats, il est évident que de nombreux problèmes ne se règlent pas avec le temps. Les répondants ont déclaré que, dans 46,1 % des cas, lorsque les problèmes n'ont pas été réglés, la situation avait empiré dans 46,1 % des cas. Les répondants ont déclaré que la situation s'était améliorée dans 31,9 % des cas. Les autres répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas certains ou que cela « dépendait » dans 22,1 % des cas. Ainsi, si l'on combine deux catégories de réponses négatives, « la situation a empiré » et « n'est pas certain/cela dépend », par opposition à la situation qui s'est améliorée, soulignons que dans 68,2 % des cas, les problèmes non réglés ne se sont pas améliorés au cours de la période sur laquelle porte l'étude.

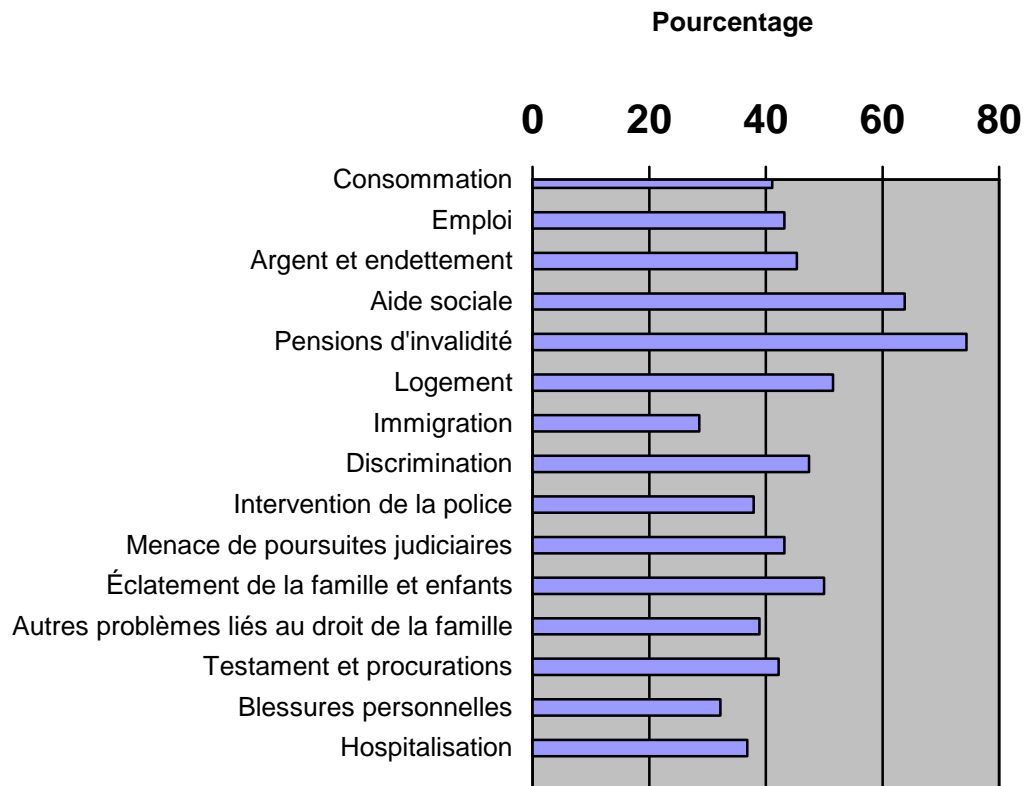
Aux fins de la présente étude, la catégorie de réponse « la situation a empiré » est analysée séparément. Les proportions les plus élevées de problèmes non réglés qui ont empiré se retrouvent dans les catégories de problèmes liés à l'aide sociale, aux pensions d'invalidité et au logement (figure III). Dans ces trois catégories, la situation a empiré parce que les problèmes n'avaient pas été réglés dans des proportions de 63,8 %, 74,4 % et 51,5 %, respectivement. Il s'agit là de trois secteurs problématiques qui représentent deux importants aspects de l'accès à la justice. D'abord, ils représentent des éléments de sécurité de base et de moyens de subsistance des personnes et de leur famille. Ensuite, dans le cas des problèmes liés à l'aide sociale et aux pensions d'invalidité, et peut-être aussi en ce qui concerne le logement, la personne doit souvent affronter l'État. On s'en prend ici à la nature du pouvoir de l'État par rapport à la personne, soit le fondement de l'aide juridique financée par les deniers publics dans les causes criminelles.

³⁰ Raymond Breton, Norbert J. Hartmann, Jos L. Lennards et Paul Reed, *A Fragile Social Fabric? Fairness, Trust and Commitment in Canada*, McGill-Queen's University Press, 2004. p. 33.

³¹ Ibid., p. 35 et 36.

³² Groupe Angus Reid, *Canada and the World: An International Perspective on Canada and Canadians*, Winnipeg, 1992. p. 125.

Figure III : Proportions des problèmes non réglés qui ont empiré



L'autre catégorie qui compte le pourcentage le plus élevé de problèmes non réglés est celle des problèmes liés à l'éclatement de la famille et aux enfants à l'égard de laquelle 50,0 % des répondants ont estimé que les problèmes avaient empiré. Dans la catégorie des autres problèmes liés à la famille, la situation a empiré dans 38,9% des cas.

Problèmes qui ont empiré et groupes vulnérables

Le revenu et le niveau d'instruction sont les deux seules variables démographiques ayant un lien significatif avec les problèmes qui ont empiré.

- Les répondants dont le revenu est le plus faible, c'est-à-dire inférieur à 15 000 \$ par année, étaient 1,3 fois plus nombreux que tous les autres à déclarer que la situation ne s'était pas améliorée ($P = 0,05$).
- Les répondants n'ayant pas terminé leurs études secondaires étaient 1,5 fois plus nombreux que les autres à déclarer que la situation avait empiré ou qu'ils ne le savaient pas trop ($P = 0,02$).

Problèmes persistants

Inévitablement, certains problèmes demeureront non réglés pendant des années. Le fait que les problèmes demeurent persistants est une autre indication que l'aide offerte était insuffisante, probablement dans le cas de segments particuliers de la population. Aux fins de la présente analyse, par problème persistant, on entend un problème qui n'est toujours pas réglé après plus de trois ans. Le tableau VI ci-dessous montre le pourcentage de problèmes non réglés qui ont commencé plus de trois ans avant mars 2004 pour des types de problèmes distincts.

Dans l'ensemble, un peu plus d'un cinquième, soit 22,3 %, de tous les problèmes non réglés pouvaient être considérés comme persistants selon cette définition. En moyenne, près de la moitié des problèmes non réglés, soit 48,8 %, sont apparus pour la première fois il y a moins d'un an, 21,1 % des problèmes sont apparus un à deux ans avant l'enquête et 12,9 %, deux ou trois ans avant l'enquête.

Tableau VI. Problèmes persistants selon le type de problèmes

Catégorie de problèmes	Pourcentage des problèmes non réglés qui sont apparus plus de trois ans avant l'enquête
Testaments et procurations	41,3
Pension d'invalidité	34,2
Éclatement de la famille	32,8
Discrimination	32,1
Immigration et statut de réfugié	27,3
Autres problèmes liés à la famille	26,3
Blessure personnelle	24,6
Emploi	21,7
Aide sociale	21,2
Intervention de la police	20,6
Argent et endettement	19,1
Logement	18,2
Hospitalisation	18,1
Consommation	17,2
Menace de poursuite judiciaire	5,6

La proportion des problèmes qui demeurent non réglés pendant plus de trois ans semble très élevée : on parle de plus de 20 %. Les poursuites judiciaires semblent régler relativement rapidement les problèmes. En revanche, pour la plupart des types de problèmes, on constate des proportions élevées de problèmes qui demeurent non réglés suffisamment longtemps (plus de trois ans) pour être considérés persistants. Pour les catégories de problèmes qui se rapportent à la sécurité de la personne ou de sa famille, aux pensions d'invalidité, à l'emploi, à l'aide sociale et au logement, les proportions de problèmes non réglés à long terme sont assez élevées. Les catégories de la consommation et de l'argent et de l'endettement arrivent en bas de la liste, mais comportent quand même un pourcentage assez élevé de problèmes non réglés à long terme, soit 18 et 19 % respectivement. Les problèmes liés à l'éclatement de la famille arrivent au troisième

rang pour ce qui est de la persistance, et les autres problèmes liés au droit de la famille se classent au sixième rang.

Facteurs démographiques et problèmes persistants

Plusieurs facteurs démographiques sont liés aux problèmes persistants.

- On a montré ci-dessus que, dans l'ensemble, les plus jeunes sont plus nombreux que les autres à avoir des problèmes. Cependant, on constate que les personnes de moins de 30 ans ont nettement moins de problèmes qui demeurent non réglés à long terme que les autres. Plus vraisemblablement, ce sont les personnes de 45 à 59 ans ($P = 0,003$) et les personnes de 60 ans et plus ($P = 0,04$) qui auront des problèmes qui demeurent non réglés à long terme.
- De plus, les personnes qui sont à la retraite sont plus nombreuses que les autres à avoir des problèmes qui demeurent non réglés à long terme ($P = 0,0001$). Il est aussi plus vraisemblable que les personnes dont la principale source de revenu est une pension d'invalidité ($P = 0,003$) aient des problèmes persistants.
- Les personnes ayant les plus faibles revenus, soit des revenus inférieurs à 15 000 \$, sont plus nombreuses que celles ayant des revenus plus élevés, soit des revenus de 35 000 à 50 000 \$ ($P = 0,005$) à avoir des problèmes qui demeurent non réglés à long terme.
- Enfin, les personnes touchant des prestations d'aide sociale sont plus nombreuses que les autres à avoir des problèmes persistants ($P = 0,001$).

Pour ce qui est des problèmes liés à l'éclatement de la famille, un seul facteur démographique a été associé aux problèmes persistants. Les personnes sans emploi étaient nettement plus nombreuses que les autres à avoir des problèmes liés à l'éclatement de la famille qui demeurent non réglés à long terme ($P = 0,01$).

Problèmes multiples

Seule une proportion relativement faible de l'échantillon a connu des problèmes multiples (tableau VII). Pour cette proportion de l'analyse, on entend par problèmes multiples le fait d'avoir des problèmes dans trois catégories ou plus. Environ 14 % des personnes comprises dans l'échantillon ont connu des problèmes dans au moins trois catégories de problèmes.

Tableau VII. Problèmes multiples

Nombre de catégories de problèmes	Pourcentage
Un ou plus	47,7
Deux ou plus	26,5
Trois ou plus	14,0
Quatre ou plus	7,4
Cinq ou plus	4,3
Six ou plus	2,4

Un certain nombre de facteurs sont liés à la présence de problèmes multiples, même si aucun d'entre eux n'a d'incidence déterminante.

- Les répondants qui touchent des prestations d'aide sociale étaient plus nombreux que les autres à avoir connu trois ou plusieurs problèmes ($\Phi = 0,19$, $P = 0,0001$). En termes de pourcentage, 56,8 % des répondants qui ne touchaient pas de prestations d'aide sociale ont déclaré ne pas avoir connu de problèmes comparativement à 11,0 % qui ont déclaré en avoir connu au moins trois. En

revanche, chez les répondants qui touchent des prestations d'aide sociale, 38,8 % ont déclaré n'avoir éprouvé aucun problème, tandis que 23,5 % ont déclaré avoir connu des problèmes dans trois ou plusieurs catégories. Dix-huit pour cent des répondants touchant des prestations d'aide sociale n'avaient éprouvé aucun problème (56,8 – 38,8 %), mais 12,5 % ont eu des problèmes dans au moins trois catégories (23,5 – 11,0 %).

- Dans toutes les catégories liées à la situation de famille, la monoparentalité était plus fortement associée à la présence de problèmes multiples ($\Phi = 0,16$, $P. = 0,0001$). Pour ce qui est des écarts de pourcentage, 20 % des parents seuls avaient déclaré n'avoir eu aucun problème, mais 16,1 % avaient déclaré avoir eu au moins trois problèmes.
- Parmi les répondants dont la principale source de revenu était une pension d'invalidité, 24,1 % ont déclaré n'avoir connu aucun problème et 20 % ont déclaré avoir connu des problèmes dans trois catégories.
- Un plus grand nombre de personnes sans emploi ont également déclaré avoir connu des problèmes multiples comparativement aux autres catégories d'emploi ($\Phi = 0,13$, $P. = 0,0001$). Parmi les répondants qui étaient sans emploi durant la période au cours de laquelle ils ont déclaré avoir connu des problèmes, 24,1 % ont déclaré ne pas avoir eu de problèmes, tandis que 9,4 % ont déclaré avoir connu des problèmes multiples.
- Les personnes les plus instruites, soit celles qui ont un diplôme universitaire, ont été plus nombreuses à déclarer avoir connu des problèmes multiples.
- Les répondants appartenant au groupe des 30 à 54 ans ont été plus nombreuses à déclarer avoir connu des problèmes multiples que les répondants de tous les autres groupes d'âge.
- Les répondants qui s'identifient comme appartenant à une minorité visible avaient légèrement tendance à déclarer avoir connu des problèmes multiples ($\Phi = 0,12$, $P. = 0,0001$). Parmi les répondants appartenant à une minorité visible, 11,4 % ont déclaré ne pas avoir connu de problèmes, tandis que 8,4 % ont déclaré avoir éprouvé des problèmes multiples.
- Parmi les Autochtones, 8,7 % ont déclaré ne pas avoir connu de problèmes et 10,7 % ont déclaré avoir éprouvé des problèmes multiples.

Des régressions multiples ont été appliquées pour déterminer les variables qui prédisent le mieux l'existence de problèmes multiples³³. Dans chacun des modèles, les trois meilleures variables prédictives de l'existence d'un ou de plusieurs problèmes étaient également de bons prédicteurs du fait d'avoir eu des problèmes multiples (trois ou plus). Il s'agit des jeunes, des parents seuls qui touchent des prestations d'aide sociale et des répondants qui s'identifient comme appartenant à une minorité visible. Dans le troisième modèle, le chômage semble être une variable prédictive de problèmes multiples. Dans le deuxième modèle, le chômage, les prestations d'invalidité, une invalidité de longue durée étaient également des prédicteurs significatifs de problèmes multiples.

³³ Les variables prédictives ont été transformées en une série de variables dichotomiques indépendantes. La variable dépendante renfermait trois catégories (aucun problème, un ou deux problèmes et trois problèmes ou plus). Le premier modèle était un modèle de logit cumulatif. Le deuxième modèle était une régression normale qui comprenait toutes les variables binaires. Le troisième modèle était une régression normale duquel on avait retiré plusieurs variables binaires afin de réduire la multicollinéarité.

Tableau VIII. Les meilleurs prédicteurs de problèmes multiples

1 ^{er} modèle : logit cumulatif, note pour les cotes proposées Chi carré présumé = 42,5, Pr = 0,04; rapport de vraisemblance = 620,5, Pr = 0,0001	2 ^e modèle : régression multiple, R Sq = ,15; F = 22,8, Pr = 0,0001	3 ^e modèle : régression multiple avec correction pour multicollinéarité, R Sq = 0,15, F = 22,8, Pr = 0,0001
<u>Entre 18 et 29 ans</u> Rapport de cotes (RC) = 2,2 Pr Chi carré = 0,0001 <u>Parent seul</u> Rapport de cotes = 1,9 Pr Chi carré = 0,0001 <u>Aide sociale</u> Rapport de cotes = 1,8 Pr Chi carré = 0,0001 <u>Minorité visible</u> Rapport de cotes = 1,5 Pr Chi carré = 0,0001	<u>Pension d'invalidité</u> Estimation de paramètre=0,36, Pr (t) = 0,005 <u>Parent seul</u> Estimation de paramètre=,024 Pr(t) = 0,0001 <u>Aide sociale</u> Estimation de paramètre=0,21 Pr(t) = 0,0001 <u>Sans emploi</u> Estimation de paramètre=0,20 Pr(t) = 0,0001 <u>Minorité visible</u> Estimation de paramètre=0,14 Pr(t) = 0,0001 <u>Entre 18 et 29</u> Estimation de paramètre=0,11 Pr(t) = 0,0001	<u>Pension d'invalidité</u> Estimation de paramètre=0,36, Pr (t) = 0,003 <u>Parent seul</u> Estimation de paramètre=0,24 Pr(t) = 0,0001 <u>Aide sociale</u> Estimation de paramètre=0,21 Pr(t) = 0,0001 <u>Minorité visible</u> Estimation de paramètre=0,14 Pr(t) = 0,0001 <u>Entre 18 et 29</u> Estimation de paramètre=0,11 Pr(t) = 0,003

Problèmes réunis en grappes

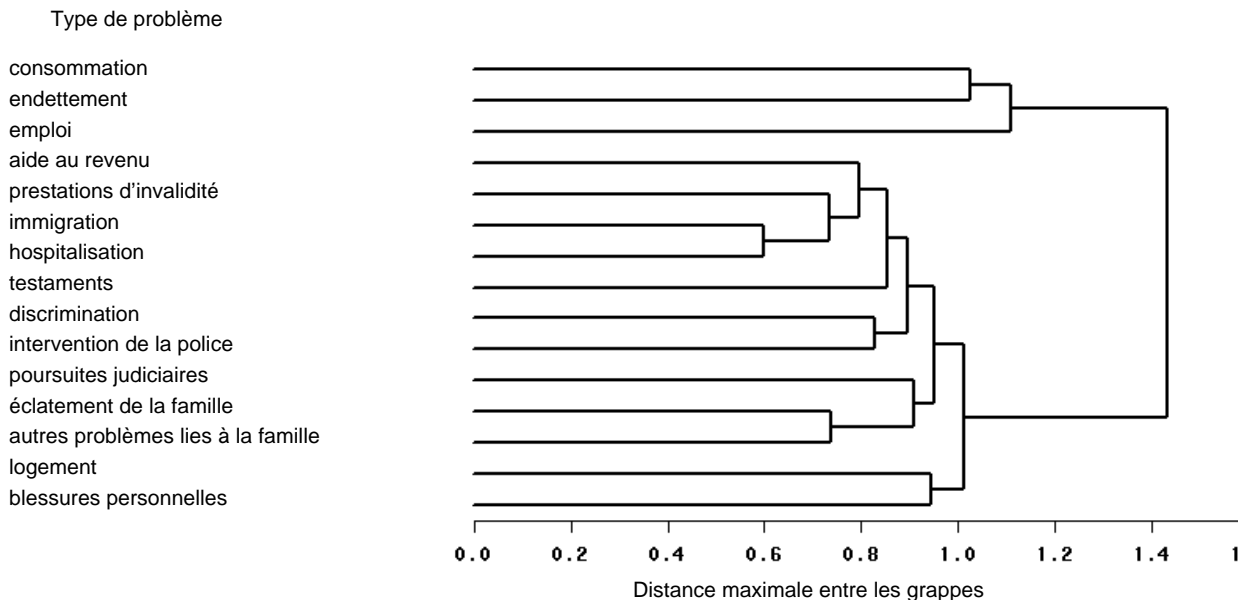
Dans la section ci-dessus, on a examiné dans quelle mesure les personnes avaient connu des problèmes multiples. Peut-on parler de modèles de problèmes multiples? Autrement dit, les problèmes ont-ils tendance à se présenter en grappes bien définies? Quand les problèmes reviennent régulièrement en grappes, c'est peut-être pour les mêmes raisons ou dans les mêmes circonstances. Il peut être important d'en tenir compte pour élaborer des mesures d'aide appropriées. Une méthode statistique qu'on appelle l'analyse des grappes³⁴ a été appliquée à un sous-échantillon de répondants qui ont déclaré avoir connu au moins trois problèmes afin de déterminer l'ampleur du phénomène de grappes dans le présent échantillon.

On peut représenter les résultats d'une analyse de grappes au moyen d'un arbre ou d'un dendrogramme. Un dendrogramme représente la distance en termes d'espace géométrique entre un ensemble d'objets, dans le présent cas, des catégories de problèmes, conformément à un ensemble d'attributs, si les répondants ont déclaré avoir connu un problème de ce type. Dans le dendrogramme ci-dessous (figure IV), l'échelle représente la distance relative entre les types de problèmes ou le degré de mise en grappes. Les lignes horizontales correspondent aux types de problèmes. Le degré de mise en grappes des problèmes est représenté par les lignes verticales qui les rejoignent. Le degré, en termes relatifs, de mise en grappes est représenté par le point sur l'échelle de la distance relative à l'opposée des lignes de jonction. Plus les lignes de jonction se rapprochent de 0,0, plus la mise en grappes des types de problèmes rejoignent les lignes verticales.

³⁴ Charles H. Romesburg, *Cluster Analysis for Researchers*, Wadsworth, 1984.

Le degré le plus élevé de « jumelage » représenté par le point de connexion le plus faible dans l'échelle de la distance relative se situe entre les problèmes liés à l'immigration et les problèmes liés à la sortie de l'hôpital ou au suivi. Ces deux types de problèmes se rapprochent dans une moindre mesure des problèmes liés aux prestations d'invalidité. Dans une moindre mesure, ces problèmes se rapprochent des problèmes associés à l'aide au revenu. Les problèmes liés à l'éclatement de la famille rejoignent assez fortement les autres problèmes dans le domaine du droit de la famille. Ces deux groupes de problèmes sont groupés avec les problèmes concernant la menace d'une poursuite judiciaire. Les problèmes découlant de la discrimination et de l'intervention de la police sont étroitement liés et sont groupés avec un ensemble de problèmes, y compris les problèmes liés aux prestations d'invalidité et à l'aide sociale. À une distance relativement plus grande entre 0,8 et 1,0 sur le diagramme, on parle de mise en grappes avec d'autres types de problèmes. Les problèmes de consommation et d'endettement forment une paire, qui n'est cependant pas aussi étroite que les problèmes liés à l'intervention de la police et à la discrimination. Les problèmes de consommation et d'endettement sont groupés avec les problèmes d'emploi.

Figure IV : Dendrogramme indiquant la distance relative entre les groupes de problèmes



Dans cette étude, le degré de mise en grappes est similaire à celui que l'on trouve dans d'autres études. Il permet des écarts entre les catégories et dans les échelles de distance. Cependant, les modèles de mise en grappes varient par rapport aux études de Pleasence et coll.³⁵ et de Genn³⁶.

Problèmes précoces

Même si le degré de mise en grappes est relativement faible, les données montrent qu'un nombre important de personnes connaissent des problèmes multiples. Environ 14 % des

³⁵ Pleasence et coll., p.38.

³⁶ Les données de l'étude de Genn ont été analysées selon une technique de grappes (Pleasence et coll., p. 41).

répondants ayant connu des problèmes en ont connu au moins trois. Ce qui caractérise principalement les problèmes multiples c'est la mesure dans laquelle certains peuvent se poser tôt dans la séquence de problèmes. On ne peut établir aucune inférence causale entre les problèmes qui surviennent au début et ceux qui surviennent à la fin de la séquence. L'ordonnancement des problèmes se fonde seulement sur un ordre chronologique et ne suppose pas forcément de liens de cause à effet. Cependant, il est possible que les problèmes qui ont une probabilité élevée de se produire au début de la séquence sont des problèmes « déclencheurs », qui sont d'une façon ou d'une autre liés à l'apparition de problèmes subséquents.

Pour étudier l'apparition des problèmes qui surviennent au début de la séquence, on a établi la place dans la séquence (p. ex. 1^{er}, 2^e, 3^e) pour les types de problèmes. Cela s'est fait à partir de la date et du mois de la première apparition des problèmes. La place dans la séquence pour chaque type de problème a été dichotomisée. On a établi si le problème avait eu lieu avant ou après le partage médian. Puis, on a calculé la probabilité qu'un problème survienne avant ou après la valeur médiane. Le tableau XI montre le pourcentage du temps que les problèmes surviennent avant et après la valeur médiane sur une séquence et la probabilité que le type de problème survienne avant la valeur médiane exprimée comme un rapport de cotes.

Tableau IX : Problèmes qui surviennent au début de la séquence des problèmes

Type de problème	Nombre	Pourcentage de fois que le problème est survenu avant la valeur moyenne dans une séquence	Rapport de cotes
Éclatement de la famille	195	60,5	1,99*
Discrimination	132	58,3	1,79*
Testaments	139	51,1	1,36
Consommation	599	47,9	1,19
Emploi	570	47,9	1,18
Logement	199	47,4	1,15
Blessures personnelles	176	45,5	1,05
Immigration	28	42,9	0,94
Pensions d'invalidité	98	38,8	0,79
Intervention de la police	125	38,4	0,77
Hospitalisation	81	38,2	0,77
Aide sociale	141	37,6	0,75
Argent et endettement	805	37,5	0,69*
Menace de poursuites judiciaires	153	34,6	0,65**
Problèmes liés à la famille	95	32,6	0,60**

* Pr = 0,001; ** Pr = 0,01

Seuls deux problèmes ont une probabilité significative de survenir au début de la séquence des problèmes. Il s'agit des problèmes liés à l'éclatement de la famille et à la discrimination. On peut être victimes de certaines formes de discrimination tôt dans la vie. Par conséquent, la discrimination a fortement tendance à se produire au début de la séquence des problèmes pour des raisons qui peuvent ne pas être liées aux problèmes subséquents.

Les problèmes liés à l'éclatement de la famille sont les plus susceptibles de survenir au début de la séquence des problèmes. Ces problèmes sont survenus plus tôt dans 60,5 % des séquences comprenant des problèmes liés à la famille. Ce type de problèmes avait presque deux fois autant tendance que tous les autres problèmes à survenir au début de la séquence.

En revanche, des problèmes comme ceux liés à l'argent et à l'endettement, à la menace de poursuites judiciaires et à d'autres problèmes liés à la famille n'avaient pas tendance à survenir au début de la séquence de problèmes. Par exemple, les problèmes liés à l'argent et à l'endettement sont survenus avant la valeur moyenne dans seulement 37,5 % des séquences de problèmes et avaient seulement 0,69 fois autant tendance à survenir après l'éclatement de la famille.

Éclatement de la famille et séquences de problèmes

Par suite de l'analyse des problèmes qui surviennent au début de la séquence de problèmes, on peut cerner les problèmes qui semblent se succéder systématiquement. Certains types de problèmes, notamment les problèmes liés à l'éclatement de la famille, ont tendance à survenir au début de la séquence de problèmes. Le tableau X montre les problèmes qui ont tendance à survenir après les problèmes liés à l'éclatement de la famille.

Tableau X. Types de problèmes susceptibles de se poser après l'éclatement de la famille

Type de problème	Pourcentage des séquences où un problème se pose après l'éclatement de la famille	Signification statistique
Autres problèmes liés au droit de la famille	90,4	0,0001
Argent et endettement	72,7	0,0001
Consommation	71,4	0,0001
Emploi	70,4	0,0002
Aide sociale	70,4	0,03

Les problèmes qui ont le plus tendance à survenir après les problèmes liés à l'éclatement de la famille sont les autres problèmes familiaux. Il s'agit particulièrement de la nomination d'un tuteur, la prise en charge d'un enfant par un organisme de services aux familles, de la représentation d'un enfant par un avocat et de l'enlèvement d'un enfant ou du risque d'enlèvement d'un enfant.

Quatre types de problèmes financiers sont susceptibles de se poser après l'apparition d'un problème lié à l'éclatement de la famille. Les problèmes d'argent et d'endettement, de consommation, d'emploi et d'aide sociale ont tendance à se poser systématiquement dans la séquence des problèmes que connaissent les personnes après l'apparition d'un problème lié à l'éclatement de la famille. Cependant, comme on l'a déjà mentionné, l'ordre chronologique ne correspond pas nécessairement à l'ordre causal. Les problèmes qui se posent systématiquement tôt dans la séquence des problèmes ne peuvent pas automatiquement être qualifiés de problèmes « déclencheurs » en ce qui concerne les problèmes subséquents parce qu'on ne peut pas établir de relation causale. Les grappes et les séquences de problèmes ont tendance à découler d'un ensemble commun de circonstances de la vie³⁷. On s'attend à cela en ce qui a trait aux problèmes économiques en soi. Cependant, les problèmes liés à l'éclatement de la famille ne sont pas de nature économique en soi. On peut prétendre que l'éclatement de la famille est une

³⁷ Pleasence et coll., p. 37.

conséquence des pressions économiques exercées sur les relations familiales. Le fait que ces problèmes ont tendance à se poser après l'éclatement de la famille laisse entendre qu'il pourrait y avoir une certaine forme de lien systémique. On peut, par conséquent, penser que le fait d'obtenir une certaine forme d'aide juridique hâtivement après l'apparition de ces types de problèmes familiaux peut prévenir l'apparition des autres types de problèmes.

Conclusion et discussion

L'étude montre que les problèmes susceptibles d'être tranchés par la justice et qui sont difficiles à régler sont répandus dans la vie des Canadiens à revenu faible et modeste. Près de la moitié de tous les Canadiens interrogés ont connu au moins un problème de la sorte au cours de la période de référence de trois ans. Il est relativement fréquent d'avoir des problèmes multiples. Quatorze pour cent de tous les répondants ont connu trois types de problèmes ou plus. On sait que les problèmes comportant des aspects juridiques sont omniprésents. Bon nombre des problèmes qu'ont connus les répondants étaient susceptibles de menacer la sécurité et le bien-être des personnes visées et de leur famille.

En particulier, les problèmes dans trois catégories sont très fréquents par rapport aux autres types de problèmes : les problèmes d'argent et d'endettement, de consommation et d'emploi. Ces constatations sont conformes aux comptes rendus des problèmes éprouvés par les moins nantis³⁸ et semblent traduire la façon dont les problèmes financiers caractérisent fondamentalement la vie des personnes à faible revenu. Ce ne sont pas nécessairement des causes qu'un avocat en pratique privée aimerait amener au cabinet auquel il appartient. Ce sont plus communément, selon l'expression de Laura Nader, de *petites injustices* qui ont de vastes répercussions sur la vie des personnes à faible revenu. Même s'il ne s'agit pas comme tels de problèmes susceptibles d'être tranchés par la justice comme on l'entend habituellement, il s'agit certainement de problèmes à propos desquels il serait très utile d'avoir de l'information sur les droits et les obligations et certains conseils.

Les répondants ont déclaré avoir réglé eux-mêmes environ les deux tiers de leurs problèmes. Au sujet des problèmes réglés, près de 30 % des répondants estiment avoir été lésés. On ignore si l'issue des problèmes réglés était juste, selon une norme externe ou objective. Cependant, le fait que près d'un tiers des répondants ait l'impression d'avoir été victimes d'injustice donne une indication qu'une aide est nécessaire.

Environ un tiers des problèmes n'ont pas été réglés. Pour environ 46 % des problèmes non réglés, les répondants jugent que la situation a empiré. Dans 22 % des cas, les répondants n'étaient pas certains si la situation avait ou non empiré. Voilà qui indique fortement qu'un nombre important de personnes ont besoin d'aide.

La mesure dans laquelle les gens connaissent des problèmes multiples est une indication des besoins qui n'ont pas été comblés. Le modèle des problèmes multiples donne une indication des secteurs pour lesquels de l'aide pourrait être apportée pour répondre aux besoins. Une analyse type des grappes n'a pas produit de grappes de problèmes bien définis. Cependant, parce que les problèmes liés à l'éclatement de la famille dans le secteur des problèmes liés au droit de la famille sont importants pour des raisons stratégiques, ces types de problèmes sont l'objet d'une étude plus détaillée dans l'analyse préliminaire. Les problèmes liés au droit de la famille sont presque deux fois autant susceptibles de se poser que les autres problèmes au début de la séquence des problèmes. Les problèmes liés au droit de la famille ont tendance à être suivis dans la séquence des problèmes par d'autres types de problèmes. Les autres problèmes liés au droit de la famille ont fortement tendance à suivre les problèmes liés à l'éclatement de la famille dans la séquence des problèmes. De plus, un certain nombre de problèmes financiers ont tendance à suivre les problèmes liés à l'éclatement de la famille. Il s'agit des problèmes d'argent et d'endettement, de consommation, d'emploi et d'aide sociale. Cette constatation donne un

³⁸ David Caplovitz, *The Poor Pay More*, The Free Press, 1963 et Laura Nader, *No Access to Law*.

nouvel éclairage sur la façon de répondre aux besoins. L'intervention précoce dans les problèmes liés à l'éclatement de la famille peut prévenir l'émergence des autres problèmes liés au droit de la famille et de certains problèmes financiers qui se posent dans la foulée de l'éclatement de la famille.

Certains groupes de la population semblent être plus vulnérables à un certain nombre de conditions qui laissent croire que l'aide requise n'a pas été fournie. On parle de ceux qui ont connu plus d'un problème, qui sont plus susceptibles de ne pas avoir réussi à régler leurs problèmes, qui ont le sentiment d'avoir été lésés, qui constatent que leur situation a empiré, qui ont connu des problèmes multiples et qui ont eu des problèmes persistants à long terme. Bien que statistiquement significatives, les relations étaient faibles entre l'appartenance à de nombreux groupes démographiques ou vulnérables et les conditions montrant que la personne n'avait pas reçu l'aide requise. Cependant, quelques-unes des relations seulement peuvent être considérées comme étant fortes. Dans quelques cas seulement, les rapports de cotes dépassaient l'approche ou la valeur 2,0, ce qui indique que les personnes dans le groupe étaient deux fois plus susceptibles de connaître la condition particulière. Ces relations diffuses et généralement faibles laissent entendre que certains facteurs génériques autres que ceux qui ont été mesurés dans l'étude peuvent être importants. Il est possible notamment que le sentiment d'efficacité personnelle d'une personne soit un facteur sous-jacent. Pour vouloir régler leurs problèmes et prendre les mesures qui s'imposent, les gens doivent absolument être convaincus de leur propre efficacité. Le fait que ce sentiment est largement réparti dans les groupes démographiques et les groupes vulnérables peut expliquer les relations statistiques généralement faibles³⁹.

De façon générale, il y a des indications que la vulnérabilité est à la hausse dans la société canadienne. Des études économiques sur les modèles de revenu au cours de plus de quatre décennies ont révélé un écart croissant des revenus entre les pauvres et les riches⁴⁰. Une étude plus récente montre que l'écart grandissant entre les revenus peut refléter des changements structurels importants au sein de l'économie canadienne. Un segment croissant de la main-d'œuvre canadienne occupe des emplois non typiques qui sont instables, comme le travail à temps partiel et le travail autonome. Ces travailleurs ont des revenus inférieurs et fréquemment interrompus, un accès limité aux avantages sociaux, comme les soins médicaux, les soins dentaires et les pensions de retraite autres que le régime de pension de l'État⁴¹. Ce changement structurel à long terme au sein de l'économie peut signaler que les gens ont besoin d'une aide accrue sur le plan juridique.

Les problèmes liés au droit de la famille qui se rapportent à l'éclatement de la famille feront l'objet d'une analyse approfondie. Bien que ces problèmes ne soient pas les plus fréquents, ils n'en demeurent pas moins importants compte tenu des conséquences émotives et matérielles pour les deux personnes qui se séparent et surtout pour les enfants. D'après l'analyse, l'éclatement de la famille peut être un élément déclencheur pour d'autres problèmes qui menacent la sécurité financière de la famille. C'est une bonne raison pour offrir de l'aide le plus tôt possible aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes liés au droit de la famille. C'est aussi une bonne raison pour offrir de manière holistique des services juridiques qui visent à régler des problèmes qui peuvent être liés systématiquement.

³⁹ Susan McDonald, une collègue au ministère de la Justice, suggested this d'après son expérience dans le domaine des problèmes juridiques des pauvres en Amérique du Sud.

⁴⁰ Rene Morrisette, John Myles et Garnet Picot, « Earning Polarization in Canada, 1961 to 1991 », *Labour Market Polarization and Social Policy Reform*, sous la direction de Keith G. Banting et Charles M. Beach, School of Policy Studies, Université Queen, Kingston, Ontario, 1995 et Clarence Lockhead et Vivian Shalla, « Delivering the Goods: Income Distribution and the Canadian Middle Class », *Perceptions*, vol. 20, Conseil canadien de développement social, 1996.

⁴¹ Richard P. Chaykowski, *Non-standard Work and Economic Vulnerability*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, mars 2005.

Annexe 1 : Taux de réponse de l'échantillon

Au total, 98 769 personnes ont été contactées au téléphone. De ce nombre, 25 % (ou 24 268) des répondants ont été éliminés, soit 21 447 personnes (ou 22 %) en raison de numéros de téléphone non valides, de numéros de téléphone non résidentiels, de nouveaux numéros ou de listes en double. Trois pour cent de l'échantillon, ou 2821, ont été éliminés pour des raisons linguistiques.

Ainsi, le nouvel échantillon était composé de 74 501 répondants (98 769 – 24 268).

De ce nouvel échantillon, 70 000 appels (ou 95 %) n'ont pas porté fruit pour les raisons suivantes :

- dans 13 % des cas, ou 9144 appels, le répondant ne s'inscrivait pas dans les fourchettes de revenu;
- dans 43 % des cas, ou 29 960 appels, il n'y avait pas de réponses, la ligne était occupée ou on a eu affaire à un répondeur;
- dans 7 % des cas, ou 4735 appels, le répondant n'était pas disponible;
- dans 37 % des cas, ou 26 161 appels, le répondant a refusé de répondre aux questions ou a mis un terme à l'entrevue avant la fin de celle-ci.

Par conséquent, 4501 répondants ont répondu aux questions (74 501 – 70 000).

La taille de l'échantillon était de 4501. La marge d'erreur pour l'échantillon total était de +/- 1,5 % 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont supérieures dans le cas des sous-échantillons.